Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 007-210703435-20260605-DB_30_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 11**
- **Votants : 15**
- **Absents : 4**

Date de convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 8 juin 2026

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 5 Juin 2026 à 18h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET et Guillaume EXBRAYAT.

Absent : Mme Danièle ROURESSOL donne pouvoir à Mme Karine LADET, Mme Amandine MOLLIER donne pouvoir à M. Guillaume EXBRAYAT, Mme Sarah WARTENA donne pouvoir à Mme Laurence BROUSSE-KOCH, M. Guillaume LOPEZ donne pouvoir à M. André LAURENT

Secrétaire de séance : M. Guillaume GRASSET

Objet : BAPTEME DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire donne des explications : dans le cadre de la cartographie et de l'identité des bibliothèques de la Communauté de Communes, la Médiathèque Jean FERRAT propose aux bibliothèques de se nommer. Cela rejoint une idée partagée depuis plusieurs années par les bénévoles de Vinezac.

Ils nous proposent le nom de « Bibliothèque Ernest et Célestine»

Ce sont des personnages de la littérature enfantine dessinés par Gabrielle VINCENT : un ours solitaire et une souris orpheline vont, ensemble, apprendre à surmonter les obstacles de la vie quotidienne. Il véhicule une vision morale du monde très forte, empreinte de douceur, d'amitié et de lien intergénérationnel.

La fondation « Monique MARTIN » (nom civil de Gabrielle VINCENT 1928 /2000) est tout à fait favorable. Une convention devra être établie. Le nom est offert, seuls des frais de logo seront demandés.

Après un tour de table, le conseil Municipal à l'unanimité, a délibéré favorablement et autorise le Maire a effectué toutes les démarches pour nommer la Bibliothèque Ernest et Célestine.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 8 JUIN 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT